







COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°17-19

L'an deux mille dix-sept, à 10h
 Le 1^{er} juillet, à Boulzicourt (08)

Date de convocation	6 juin 2017
Nombre de délégués :	
 Titulaires	38 Titulaires
 Suppléants	38 Suppléants
 Présents	20 Présents
 Votes par procuration	2 Votes par procuration

Étaient présents :

Mme Morgane PITEL	M. Robert PASCOLO
M. Jack COLLINET	M. Bernard PIERQUIN
Mme. Danielle COMBE	M. Jean-Pierre RENVOY
M. Daniel COURTAUX	Mme Noëlle DEVIE
Mme Maryse DESPAS	M. Eric GILLARDIN
M. Patrick FOSTIER	M. Guy JOSEPH
Mme Mireille GAZIN	M. Pascal MAUROY
M. Pascal GILLAUX (Pv de Bernard Dekens)	Mme Christine NOIRET-RICHET
Mme Pascale GAILLOT	M. Michel NORMAND
Mme Dominique HUMBERT (Pv de M Raoul)	M. Edouard JACQUE

Objet de la délibération :

Zones humides : convention cadre avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne

Résultat du vote
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°17-19

Objet de la délibération :

Zones humides : convention cadre avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne

Le Conservatoire des Espaces Naturels de Champagne-Ardenne et l'EPAMA-EPTB Meuse, de par leurs missions, ont des intérêts communs quant à la préservation des zones humides sur le bassin de la Meuse.

L'objet de la convention cadre de partenariat est de définir les objectifs et les modalités de ce partenariat, dans un esprit de complémentarité de compétences et pour le bénéfice du patrimoine naturel lié aux zones humides.

Après en avoir délibéré, le comité syndical autorise la signature de la convention cadre de partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Champagne-Ardenne, dont un exemplaire est joint à la délibération.

La Présidente



Morgane PITEL

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 24/07/2017 à 12:05:54
Référence : aa4f6d5413bef5e05f87d74d12868eeab89c81c3